

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS**

-o0o-

du **CONSEIL MUNICIPAL**de la **COMMUNE de PÉROUGES**

2025012

Séance du 24 février 2025

**Nombre de membres****Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 13**Votants :** 15**Date de la convocation**

17/02/2025

**Date d'affichage**

17/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre février à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Eric MEUNIER, Frédéric MALBOS, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT

**Absents excusés :** Christelle MORTEL donne pouvoir à Marlène BLASQUEZ et Paul SAISSET donne pouvoir à Eric MEUNIER

**Absents :**

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :****AUTORISATION DEPENSE SUPERIEURE A LA DELEGATION DU MAIRE**

Madame le Maire explique au conseil municipal que comme précédemment exposé nous rencontrons de nombreux problème de panne et de réactivité sur nos systèmes de gestion de barrière de parking, d'autre part les systèmes ne permettront pas d'intégrer les mises à jour pour les nouvelles normes bancaires.

Après recherche de solution possible, nous avons retenu de conserver un système avec barrières, en consultant des acteurs majeurs du marché et la solution la plus économique et la plus performante serait de conserver le fournisseur actuel flowbird pour la partie gestion et de remplacer les barrières et bornes de paiement avec leur solution mini parc, ce qui reviendrait à une opération de maintenance / mise à niveau du système actuel tout en conservant le logiciel de gestion et suivi d'activité.

Nous souhaitons passer la commande du matériel et de la prestation d'installation et formation d'un montant de 96 640€ HT car il y a un délai d'approvisionnement de 3 mois, il est indispensable de mettre en place ce nouveau système au plus tôt de la saison touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 pour, 2 contres et 0 abstention :

**DECIDE** d'autoriser Mme le Maire, Nathalie MICOLAS, à une dépense supérieure au montant de la délégation, soit 96 640€ HT pour la commande du changement des systèmes de parkings de la commune de Pérouges.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

Le Maire,  
Nathalie MICOLAS

